



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures en faveur des associations et de leurs bénévoles

Question écrite n° 43169

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les difficultés que rencontrent les associations depuis plusieurs mois. Alors que les associations ont un rôle essentiel dans beaucoup de domaines de la vie des Français, notamment en milieu rural, la crise sanitaire a malheureusement affaibli leur dynamisme. En milieu rural, les associations sportives et culturelles font un travail exemplaire notamment dans la transmission des savoirs auprès des plus jeunes. Leur action est irremplaçable dans des secteurs où les pouvoirs publics ne peuvent intervenir avec la même efficacité et leur présence est impérative dans les domaines les plus difficiles de l'action sociale. Or les bénévoles des associations sont de moins en moins nombreux, ce qui entraîne des conséquences parfois lourdes pour la pérennité des structures. De fait, il semble indispensable de reconnaître durablement l'engagement de ces bénévoles qui agissent dans un esprit de civisme et de citoyenneté. Par leur expérience et leur investissement personnel, ils sont des acteurs indispensables pour l'attractivité des territoires et la création de lien social dont nous avons tant besoin. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour soutenir l'engagement associatif.

Texte de la réponse

L'enjeu de mobiliser des bénévoles qui, selon les secteurs d'activité associatifs et selon l'âge des bénévoles et le contact avec le public, ont pu suspendre leur engagement pendant la crise sanitaire est bien identifié par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS). Différentes actions ont de ce fait été mises en oeuvre pour dynamiser l'engagement de nos concitoyens. Le MENJS a ainsi apporté un concours déterminant pour permettre la campagne de communication « Mon association, je l'adore, j'y adhère » au moment de la rentrée 2021 alors que toutes les associations remobilisent des adhérents et des bénévoles à l'occasion notamment des forums associatifs. C'est également la raison pour laquelle la campagne de communication relative au sport a aussi permis de mettre en lumière l'engagement. Par ailleurs, le MENJS porte depuis mars 2020 la plateforme d'État www.jeuxaider.gouv.fr qui vise à faciliter l'identification de missions de bénévolat en quelques clics près de chez soi, selon les domaines d'action. Toute association peut y publier des missions de bénévolat pour trouver des bénévoles motivés. Au-delà de ces actions spécifiquement déployées dans le contexte de la crise, toute une panoplie de mesures existe depuis plusieurs années pour encourager le bénévolat. Il s'agit de faire connaître les plateformes qui proposent des missions, reconnaître le bénévolat en tant que tel par une décoration (médaille « Jeunesse, sports et engagement associatif » et ordres nationaux) et en tant que porteur de compétences et le valoriser dans le parcours étudiant et professionnel des individus engagés. Le compte d'engagement citoyen créé en 2016 permet ainsi de faire bénéficier les plus investis de nos concitoyens bénévoles de droits à formation financés par l'État. Toutes ces mesures sont présentées sur le portail gouvernemental dédié à la vie associative, www.associations.gouv.fr et dans le guide du bénévolat actualisé chaque année et mis à disposition sur ce même site.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43169

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 8974

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2746